#### PRIX GEORGES COLLIGNON

Le Lions Club Liège Val Mosan organise un concours de peinture à la mémoire de son ancien membre Georges Collignon, décédé en 2002. L'événement est destiné à encourager un(e) jeune artiste (moins de 40 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2025) domicilié(e) en Belgique, à poursuivre sa carrière en lui attribuant une somme d'argent (Prix Georges Collignon : 3000 euros) et en lui offrant une participation à l'exposition (Centre wallon d'Art contemporain, du 24 juillet au 24 août 2025) des œuvres des candidats sélectionnés sur dossier.

La dixième édition du Prix Georges Collignon, organisée en collaboration avec le Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie » et le Musée d'Art contemporain en Plein Air du Sart-Tilman, se tiendra en juillet-août 2025.

Le montant du Prix Georges Collignon est de 3 000 euros.

La remise du prix aura lieu le 23 juillet 2025, au Centre wallon d'Art contemporain (La Châtaigneraie, chaussée de Ramioul, 19, B-4400 Flémalle), où seront exposées trois œuvres de chaque artiste sélectionné.

Date limite d'inscription: 13 juin 2025

**Pour tout renseignement**: Pierre Henrion (p.henrion@uliege.be)

# GEORGES COLLIGNON 1923-2002

Dès après ses études à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège (1939-1945), Georges Collignon s'engage dans le sillage des avant-gardes. Il participe à l'aventure des abstraits de l'après-guerre. On le retrouve au sein de Réalité-Cobra (1950) et du groupe Art abstrait (1952). Lauréat du Prix de la Jeune Peinture belge en 1950, il devient en Wallonie et à Bruxelles une figure représentative de la nouvelle génération. En s'établissant à Paris (1950-1968), il gagne une renommée internationale à laquelle son retour à Liège ne nuit aucunement.

Il est difficile de définir la manière de Collignon tant la diversité de l'expression est grande. Le meilleur dénominateur commun à toutes ses expériences serait sans doute la qualité proprement picturale du travail. Qu'il s'agisse d'abstraction ou de figuration à laquelle il revient au milieu des années 1960, ses recherches témoignent d'une sensibilité de la ligne, du rythme et de la couleur qui le place parmi les peintres belges les plus remarquables de son temps.

## REGLEMENT

#### Article 1.

Dans le but de promouvoir l'expression picturale contemporaine tout en honorant la mémoire de Georges Collignon (1923-2002), un de ses plus illustres membres, le Lions Club Liège Val Mosan organise un concours de peinture. La dixième édition est organisée en 2025, en collaboration avec le Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie » et le Musée d'Art contemporain en Plein Air du Sart-Tilman.

#### Article 2.

Le concours est ouvert aux artistes de moins de 40 ans à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Les candidats doivent être domiciliés en Belgique.

#### Article 3.

La participation n'est enregistrée que sur envoi du bulletin d'inscription (voir annexe) dûment complété et d'un dossier au moins constitué d'un curriculum vitae, d'une photocopie de la carte d'identité et de reproductions photographiques d'oeuvres récentes, accompagnées d'une légende (titre, technique, dimensions, date).

Les dossiers numériques ne sont pas acceptés.

Il est demandé aux candidats d'être particulièrement attentifs à la qualité des documents imprimés qu'ils envoient.

Les dossiers doivent être envoyés avant le 13 juin 2025 (date de la poste) à l'adresse suivante :

Centre wallon d'Art contemporain

La Châtaigneraie

19, chaussée de Ramioul, B-4400 Flémalle

## Article 4.

Un prix est attribué : le Prix Georges Collignon d'un montant de 3 000 euros. Le jury se réserve le droit de ne pas l'attribuer.

## Article 5.

Le jury délibère en deux temps :

- une sélection est effectuée en juin 2025, sur examen des dossiers envoyés. Les candidats retenus sont invités à participer en présentant au maximum trois œuvres à l'exposition *Prix Georges Collignon* (Centre wallon d'Art contemporain, Flémalle, du 24 juillet au 24 août 2025 // vernissage le 23 juillet);
- la désignation du lauréat est effectuée à l'examen des œuvres présentées lors de l'exposition susmentionnée.

Le vote s'effectue à la majorité simple. En cas de parité, la voix du Président est déterminante. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Les résultats sont proclamés lors du vernissage de l'exposition.

## Article 6.

Pour que leur participation soit valable, les candidats sélectionnés pour l'exposition doivent déposer trois œuvres (au maximum) aux dates, heures et lieu qui leur seront communiqués.

Les nom, prénom, adresse, numéro de téléphone de l'auteur doivent être indiqués au dos de chaque œuvre.

Un système d'accrochage doit être prévu pour chaque œuvre.

Si un artiste propose une pièce qui présente des particularités et difficultés techniques d'installation, il s'engage à procéder lui-même à son accrochage et décrochage, aux heures et à l'endroit qui lui seront communiqués.

Le dépôt et la reprise des œuvres se font aux frais, risques et périls des candidats. Aucun transport n'est assuré.

Le Lions Club Liège Val Mosan décline toute responsabilité quant aux travaux qui lui sont confiés. Les candidats sont tenus de faire assurer ceux-ci « tous risques ».

Après la clôture de l'exposition, les œuvres seront impérativement reprises par les candidats aux dates qui leur seront communiquées.

### Article 7.

Le jury, présidé par Pierre Henrion, Conservateur au Musée d'Art contemporain en Plein Air du Sart-Tilman, est composé d'artistes, d'opérateurs culturels, de critiques et d'historiens d'art ainsi que de représentants du Lions Club Val Mosan

#### Article 8.

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire une ou plusieurs des œuvres sélectionnées, à toutes fins utiles à la promotion du concours.

### Article 9.

Le fait de participer au concours entraîne pour le concurrent l'acceptation inconditionnelle des dispositions du présent règlement. Son interprétation est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Pierre Henrion (e-mail : p.henrion@uliege.be).

## **PRIX GEORGES COLLIGNON**

Date limite d'inscription: 13 juin 2025

Je, soussigné,
né(e) le,
domicilié(e) rue,
à (code postal) (ville)
Tél// e-mail
déclare par la présente m'inscrire au Prix Georges Collignon et accepte sans réserve toutes les clauses de son règlement.
Je m'engage, dans le cas où je serais sélectionné(e), à participer avec trois œuvres (au maximum) à l'exposition <i>Prix Georges Collignon</i> qui sera organisée à Flémalle, au Centre wallon d'Art contemporain du 24 juillet au 24 août 2025 (vernissage le 23 juillet).
, le

"LU ET APPROUVE" Signature